

Commune d'ETAIN

MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE ET ASSAINISSEMENT – Programme 2005

RAPPORT DE PRESENTATION

1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

La Commune d'Etain a procédé à un appel public à concurrence pour la réalisation de son programme annuel d'entretien des voiries communales, ainsi que pour la création de la voirie définitive du collège

- Tranche ferme : rue François Villon, sente piétonne de la Vignette, allée du Bellay, avenue du 8° BCP, rue Lavaux, Giratoire baignade, rue du Petit Ornel
- Tranche conditionnelle : voirie définitive du collège

La Direction Départementale de l'Équipement a été désignée en qualité de maître d'œuvre par délibération du Conseil Municipal d'Etain en date du 16.03.2005 (n°2005-45).

L'estimation produite par le maître d'œuvre s'établit à 343 153.00 € HT soit 114 927.50 € HT pour la tranche ferme et 228 226.50 € HT pour la tranche conditionnelle.

Le financement de cette opération se fera pour partie par les aides prévues auprès de financeurs (création nouvelle voirie), et le reste sur les fonds propres de la commune.

2. Procédure de passation de marché

Compte tenu du montant global de l'opération, la procédure à appliquer est celle de l'appel d'offres ouvert telle que définie aux articles 26 et 33 du Code des Marchés Publics (décret 2004-15 du 7.01.2004).

L'avis d'appel public à concurrence a été transmis le 15.04.2005 au Moniteur des Travaux Publics, et le 20.04.2005 à l'Est Républicain.

Les candidatures et les offres devaient être déposées le 13.06.2005.

3. Déroulement de la procédure :

Candidatures :

Suite à l'avis paru dans l'Est Républicain et au Moniteur, 9 candidats ont sollicité le dossier de consultation des entreprises.

9 DCE ont été transmis entre le 3 et le 17.05.2005, avec mention d'une date limite de dépôt des offres fixée au 13.06.2005 à 12 heures.

Offres :

A la date du 13.06.2005, 6 plis furent enregistrés en Mairie.

Le 13.06.2005 à 14h00, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a procédé à l'ouverture et à l'examen des plis reçus qui se sont tous révélés complets.

A l'issue de la réunion, le marché a été attribué à la société TP COLLE, 54720 Lexy, pour une somme totale de 327 336.00 € HT soit 103 496.00 € HT pour la tranche ferme, et 223 840.00 € HT pour la tranche conditionnelle.

Les deux entreprises immédiatement derrière dans le classement des offres sont Axima (356 628.00 € HT) et Eurovia (357 456.00 € HT).

Fait à Etain, le 13.06.2005

Le Maire, Personne Responsable du Marché
Jean PICART